

RÉUNION DU BUREAU

Jeudi 6 octobre 2022 à 12h00

Présents : Sylvain MICHELET, Magalie ANDRIEUX, Christian CARMAUX, Philippe LACOMBE, Jean-François LABOURDETTE, Magali BOYER, Magali GIMENEZ

Excusés: Florence BROUSSARD

1. Préparation de l'AG financière du 21 novembre 2022

Après avoir fait le point de la situation budgétaire, Christian Carmaux détaille la présentation qu'il propose d'effectuer lors de l'AG financière.

Sylvain Michelet présente l'ordre du jour prévisionnel suivant :

- ouverture de l'Assemblée Générale Financière par le Président du District,
- adoption du PV du l'AG financière du 22 novembre 2021,
- lecture du rapport de gestion de l'exercice clos le 30-06-2022 par le Président du District
- présentation par le commissaire aux comptes de son rapport sur les comptes annuels certifiés réguliers et sincères
- présentation du bilan au 30 juin 2022 et du compte de résultats 2021-2022 par le Trésorier Général
- vote pour approbation des comptes annuels 2021-2022 de l'association
- présentation du budget prévisionnel 2022-2023 du District par le Trésorier Général
- remplacement de 3 postes vacants au sein du Comité de Direction :
 - Présentation des candidatures (Jacques Reynaert, Michel Barra et Sandra Caron). Ces trois candidats ont présenté un CV et une lettre de motivation.
 - Vote des clubs présents

Magali Boyer aborde les questions d'organisation de l'AG, qui se déroulera comme chaque année à la maison des associations de Villeneuve-sur-Lot, avec appel des clubs à partir de 19h00 et début de séance à 19h30.

2. Questions diverses

- un courrier va être adressé aux sections sportives pour les informer du versement de leur subvention.
- une réflexion est entamée sur le remplacement du véhicule du District, entre un nouvel achat ou une location avec option d'achat (LOA).
- -des demandes de dérogations de sous classement seront soumises au Comité de Direction lors de la prochaine réunion.

3. Agenda

- Comité de Direction : mardi 18 octobre 2022 à 19h00 au District

« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique (<u>juridique@lfna.fff.fr</u>) ».

Agen, le 10 octobre 2022

Le Vice-Président

Philippe LACOMBE